



Fiche d'information

Intégration des risques de durabilité

Le nombre d'investisseurs soucieux de contribuer à la transition vers une société durable et à la lutte contre le changement climatique ne cesse d'augmenter avec, pour corollaire, une forte hausse de la demande d'investissements durables.

Sélection durable

Dans le cadre de l'investissement durable, les paramètres pris en compte lors de la sélection des actifs et des émetteurs ne sont pas seulement financiers, mais aussi sociétaux. Cette sélection peut prendre différentes formes : application de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (critères ESG), approche "Best-in-class", listes d'exclusions, stratégie thématique,...

- **Les critères ESG**

L'intégration de critères ESG vise à prendre en compte, dans le choix d'un investissement, des éléments qui ont un impact positif sur l'environnement, la société et la gouvernance d'entreprise. Ils permettent d'évaluer l'engagement d'un émetteur et sa contribution à un monde plus durable.

- **L'approche "Best-in-class"**

Basée sur les critères ESG, l'approche "Best-in-class" permet de privilégier les émetteurs affichant les meilleures pratiques, à l'échelle de leur secteur, dans les domaines de l'environnement, de la société et de la gouvernance d'entreprise.

- **Les listes d'exclusions**

Les listes d'exclusions sont utilisées pour écarter de la sélection les secteurs et les entreprises dont les activités ont un impact sociétal négatif, comme par exemple l'armement, les manipulations génétiques, le travail forcé, le travail des enfants, le tabac, l'alcool ou la pornographie.

- **L'approche thématique**

Les investissements durables peuvent également être axés sur une thématique sociétale. On choisit dans ce

cas d'investir dans des entreprises ou des projets liés par exemple à un thème environnemental comme l'eau et ses défis, le traitement des déchets, la transition énergétique,...

En réponse à la prise de conscience grandissante, par les investisseurs, de l'importance de la durabilité et à la hausse de la demande de produits financiers durables allant de pair, l'offre de placements durables s'est elle aussi considérablement développée. Alors qu'au début l'investisseur s'attachait surtout à ne pas investir en actions d'entreprises nuisibles, les critères de durabilité sont aujourd'hui appliqués à beaucoup d'autres instruments financiers, comme les obligations vertes (green bonds) ou les fonds de placement par exemple.

Normes et directives de durabilité

Diverses initiatives soutiennent la transition vers l'investissement durable, en offrant un cadre plus clair et plus transparent aux investisseurs, notamment :

- **Les Objectifs de Développement Durable (ODD)**

En septembre 2015, l'Organisation des Nations Unies a adopté les 17 Objectifs de Développement Durable (Sustainable Development Goals, SDG). Ces objectifs peuvent être subdivisés en 5 grands thèmes : les peuples, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats.

Vous trouverez plus d'informations sur les ODD sur le site www.un.org/sustainabledevelopment/fr/.

- **Le label Towards Sustainability**

Développé en 2019, le label belge Towards Sustainability est une norme de qualité, supervisée par la Central Labelling Agency of the Belgian SRI Label (CLA). Cette norme définit un certain nombre d'exigences minimales auxquelles les produits financiers durables doivent répondre tant au niveau du portefeuille que du processus d'investissement.



Vous trouverez plus d'informations sur ce label sur le site www.towardsustainability.be/fr/la-norme-de-qualite.

Ainsi lorsqu'un fonds porte le label de durabilité *Towards Sustainability*, cela signifie que son gestionnaire assume sa responsabilité sociétale en accordant une attention particulière aux questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise, dans le cadre de ses décisions d'investissement.

L'obtention de ce label ne signifie toutefois pas que l'instrument financier auquel il est attribué réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences de futures règles nationales ou européennes. Pour en savoir plus à ce propos, consultez le site www.fsma.be/fr/finance-durable.

- **Les Principes applicables aux obligations vertes**

En 2014, l'International Capital Markets Association (ICMA) a défini les Principes applicables aux obligations vertes (Green Bond Principles). Ces lignes directrices ont pour but de garantir l'intégrité et la transparence du marché des obligations vertes, et de clarifier les exigences auxquelles les émetteurs de telles obligations doivent satisfaire.

Chaque obligation verte doit également faire l'objet d'un rapport détaillé sur le caractère écologique des projets dans lesquels le capital est investi. Vous trouverez plus d'informations sur le site de l'ICMA décrivant les [Green Bond Principles](#).

Intégration des risques de durabilité

Notre société évolue constamment et rapidement. Notre avenir offre des opportunités, mais comporte également des risques, notamment en raison de l'augmentation des inégalités et du changement climatique. Nous sommes convaincus que le progrès collectif ne peut se faire qu'à travers d'une croissance à la fois durable et équitable.

Le secteur financier est un important levier de la durabilité. Il peut améliorer les conditions environnementales et sociales, et les pratiques de gouvernance, au travers de ses activités de financement et d'investissement, et en adaptant ses propres règles internes.

BNP Paribas Fortis a décidé de restreindre ses activités dans les secteurs jugés nuisibles du point de vue environnemental et/ou social (industries du tabac, de l'alcool, des armes et de la défense, huile de palme, pâte à papier, production d'énergie à base de charbon, production de pétrole et de gaz non conventionnelle, énergie nucléaire, industrie minière et agriculture). Que ce soit à l'occasion d'un conseil en placement ou dans le cadre de la gestion de patrimoine, lors de la sélection d'instruments financiers, en ce compris les assurances financières, BNP Paribas Fortis SA tient compte des risques en matière de durabilité pour chacun des produits suivis.

Cette intégration des risques de durabilité se fait à deux niveaux:

- **explicitement**, par l'exclusion systématique de certaines activités controversées. Vous trouverez plus d'informations à ce propos dans nos [politiques sectorielles](#);
- **implicitement**, via l'évaluation générale du rapport "risque/rendement".

Méthodologie et rating de durabilité

En s'appuyant sur la méthodologie développée par le Groupe, BNP Paribas Fortis SA a pour ambition de disposer d'un rating de durabilité pour l'ensemble des produits d'investissement et d'assurance suivis, qu'ils soient durables ou non, ou qu'ils accordent ou pas une attention particulière aux questions environnementales, sociales et de gouvernance. Ce rating est déterminé sur la base d'une méthodologie de durabilité propre. Celle-ci permet à BNP Paribas Fortis SA, que ce soit en tant que conseiller financier ou gestionnaire de patrimoine, de prendre en compte les risques environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (critères ESG), c'est-à-dire les risques de durabilité qui, non gérés ou mal gérés, peuvent avoir un impact sur le rendement des produits financiers ou d'assurance.

Pour constituer son offre durable, BNP Paribas Fortis SA intègre cette évaluation des risques de durabilité dans ses processus de sélection d'instruments financiers, en plus de l'évaluation générale du rapport "risque/rendement".



Risques de durabilité et impact sur le rendement

BNP Paribas Fortis SA estime que la non-gestion ou une gestion inadéquate des risques de durabilité peuvent impacter le rendement des produits financiers et des assurances.

Les conséquences négatives d'une mauvaise gestion des risques de durabilité peuvent affecter les entreprises de multiples façons : baisse des revenus, augmentation des coûts d'exploitation, détérioration ou perte de valeur des actifs, coût en capital plus important, amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature même des risques de durabilité et de phénomènes spécifiques comme le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité affectent la performance des produits financiers est sans doute appelée à augmenter avec le temps.

Disclaimer

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.